



## SEANCE DU 28 JUIN 2018

Date d'envoi de la convocation : 22 Juin 2018

Nombre de membres : 221  
Nombre de présents : 158  
Nombre de votants : 193  
(à l'ouverture de la séance)

**Secrétaire de séance : Dominique HEBERT**

L'an deux mille dix-huit, le **Jeu**di 28 Juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de la Hague à Beaumont-Hague à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

### Etai

ent présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, LEBUNETEL Gilbert suppléant de ANTOINE Joanna, ARLIX Jean (à partir de 19h05), ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 20h55), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme (à partir de 19h05), LEGENDRE Michel suppléant de BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, LAIDET Serge suppléant de CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, BELLAMY Daniel suppléant de GAUCHET Marc, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 20h20), HARDY René, HAYE Laurent (jusqu'à 19h30), HEBERT Dominique, HOULLEGATTE Jean-Michel (jusqu'à 20h00), HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 21h40), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (à partir de 19h58), LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert (jusqu'à 20h00), LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël (jusqu'à 20h20), LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (à partir de 19h19), MIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle (jusqu'à 20h20), COUTANCEAU Martine suppléante de MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri (jusqu'à 20h23), MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, ROUSSEL Pascal, ROUSVOAL Camille, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 19h40), VIVIER Nicolas.

#### Ont donné procurations :

ARLIX Jean à HAMELIN Jacques (jusqu'à son arrivée à 19h05), BALDACCI Nathalie à MIGNOT Henri (jusqu'à son départ à 20h23), BASTIAN Frédéric à GOSSELIN-FLEURY Geneviève (à partir de 20h55), BELHOMME Jérôme à REBOURS Sébastien (jusqu'à son arrivée à 19h05), BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie CAUVIN Bernard à GRUNEWALD Martine, CHEVEREAU Gérard à LE BEL Didier, CUNY Daniel à BOURDON Cyril, D'AIGREMONT Jean-Marie à ASSELINE Yves, DELAPLACE Henry à PARENT Gérard, DIGARD Antoine à BELHOMME Jérôme (à partir de 19h05), DRUEZ Yveline à LERENDU Patrick, FEUARDANT Marc à HAMELIN Jean, FEUILLY Hervé à TIFFREAU Danièle, GESNOUIN Marie-Claude à LAINÉ Sylvie, GODEFROY Annick à LEFAIX-VERON Odile, GOSSELIN Albert à MAIGNAN Martial, GROULT André à CASTELEIN Christèle, HAMEL Bernard à LECOQ Jacques, HAMON-BARBE Françoise à ROUSVOAL Camille (à partir de 20h20), HAYE Laurent à HAMON Myriam (à partir de 19h30), HENRY Yves à JOUAUX Joël, HOULLEGATTE Jean-Michel à POUTAS Louis (à partir de 20h00), JOLY Jean-Marc à VIVIER Nicolas (à partir de 21h40), LAFOSSE Michel à FAUDEMÉR Christian, LALOË Evelyne à DUFOUR Luc, LAMOTTE Jean-François à GUERIN Alain, LAUNOY Claudie à ARRIVÉ Benoît, LE MONNYER Florence à VIVIER Nicolas (jusqu'à 19h58), LEBONNOIS Marie-Françoise à VIGNET Hubert, LEGOUPIL Jean-Claude à AMIOT Sylvie, LEONARD Christine à NICOLAÏ Michel, LEPOITTEVIN Gilbert à CROIZER Alain (à partir de 20h00), LERECULEY Daniel à GODIN Guylaine, LESEIGNEUR Hélène à BOUILLON Jean-Michel, MARIVAUX Isabelle à LOUISET Michel (à partir de 20h20), PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, POTTIER Bernard à LETERRIER Richard, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie, ROUSSEAU Roger à MARTIN Yvonne, SEBIRE Nelly à ROUXEL André, SOURISSE Claudine à BURNOUF Hervé, TISON Franck à FAGNEN Sébastien, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de 19h40).

#### Excusés :

BRECY Rolande, BROQUET Patrick, DELAUNAY Sylvie, DESQUESNES Jean, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, GOUREMAN Paul, GUERARD Jacqueline, HUBERT Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LATROUITE Serge, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LEFRANC Bertrand, LEVAST Jean-Claude, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, POIDEVIN Hugo, REVERT Sandrine, TARDIF Thierry.

#### Délibération n° 2018 - 086

**OBJET : Définition de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs et culturels**

#### Exposé

La définition de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs et culturels a fait l'objet d'une communication lors du Conseil Communautaire du 24 mai 2018. Lors de ce Conseil, les représentants des communes concernées ont présenté la Cité de la Mer et le planétarium Ludiver.

Lors de la séance, il a été débattu des définitions de l'intérêt communautaire pour :

- **les établissements aquatiques**, avec la proposition de retenir les équipements aquatiques situés dans les communes dont la densité de population est inférieure à 1.000 habitants au km<sup>2</sup>. Cette limite exclue les piscines de Cherbourg en Cotentin et implique le transfert du centre aquatique de La Hague à la Communauté d'Agglomération. Les équipements piscine des Pieux, bassin d'apprentissage de Saint Sauveur le Vicomte et projet de centre aquatique à Valognes demeurent communautaire.
- **les bases nautiques**, il est proposé que ces équipements demeurent communaux avec la prise de compétence communautaire pour la coordination et la mise en réseau des bases nautiques à l'échelle du Cotentin.

Ce choix s'appuie sur le constat que la Communauté d'Agglomération n'est pas aujourd'hui suffisamment structurée pour reprendre la gestion des bases existantes et qu'il est nécessaire, pour envisager une reprise ou non de ces bases, de disposer d'une mission d'accompagnement dans la définition des stratégies possibles en matière de développement du nautisme et dans la mise en œuvre du projet retenu. La prise de compétence pour la coordination et la mise en réseau des structures, dans le cadre de

l'attractivité du Cotentin, permettra de porter cette étude et de définir la politique à mettre en œuvre en lien avec les communes concernées et les gestionnaires des bases.

Sur la nécessité d'une mise en concurrence pour la gestion des bases, celle-ci a été confirmée tant pour une délégation de Service Public que pour un Arrêté d'Occupation Temporaire d'un équipement public. En effet, il s'agit d'une activité ayant un caractère «industriel ou commercial ».

Le cas de la base nautique de Diélette située à Flamanville est un cas particulier car localisé dans la concession du port. Le bâtiment est donc à restituer au Département à la fin de la concession.

Concernant l'Ecole de Surf située à Siouville Hague, même si cette activité est spécifique dans le Cotentin, la commission développement du territoire a considéré qu'elle devait être traitée comme les autres bases de loisirs.

- **les golfs et les structures équestres** sachant que pour la filière équine, les équipements communautaires seront énumérés, à savoir le centre équestre des Pieux et son stade hippique, le stade hippique de La Hague et l'hippodrome de Cherbourg en Cotentin.
- Pour **les autres équipements sportifs**, il est proposé leur restitution aux communes.
- Pour les **équipements culturels**, il est proposé de déclarer d'intérêt communautaire le Hangar à dirigeables d'Ecausseville, le cinéma de Réville, la Cité de la Mer et le planétarium Ludiver.

Les fiches de présentation des équipements transférés et un tableau récapitulatif sont joints en annexe.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les dispositions de la loi Notre du 7 août 2015,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 4 Novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** l'exposé des motifs susvisés

**Vu** l'avis favorable des Commissions Administration Générale et Développement des Territoires,

**Le conseil communautaire** après en avoir délibéré, (Pour : 171 – Contre : 10 – Abstentions : 14) :

- décide, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, que :
  - les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont :
    - o les espaces aquatiques, piscines et bassin d'apprentissage situés dans des communes dont la densité de population est inférieure à 1.000 habitants au km<sup>2</sup>,
    - o la coordination et la mise en réseau des bases nautiques à l'échelle du Cotentin,

- o l'aménagement, la gestion et l'accompagnement des golfs du Cotentin,
  - o les équipements structurants du Cotentin pour la filière équine, à savoir le centre équestre des Pieux et son stade hippique, le stade hippique de La Hague et l'hippodrome de Cherbourg en Cotentin.
- les équipements culturels d'intérêt communautaire sont le Hangar à dirigeables d'Ecausseville, le cinéma de Réville, la Cité de la Mer et l'observatoire Ludiver.
- sont restitués aux communes les équipements suivants :

LP	<p><b>Création et gestion des équipements sportifs suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Complexe sportif de Siouville-Hague (<i>tennis</i>),</li> <li>- Complexe sportif de la Carpenterie,</li> <li>- Ecole de surf de Siouville-Hague</li> </ul> <p>La Communauté de Communes sera également compétente pour la création et la gestion de tout gymnase qui sera réalisé sur le territoire communautaire dans le cadre du Grand Chantier EPR Flamanville 3 (<i>gymnases de la Fosse et Flamanville</i>).</p> <p><b>Création, promotion et gestion d'une école de musique</b></p>
CDI	Au titre de la compétence « maître d'ouvrage pour toutes les études et actions définies dans le cadre des contrats de pôle intercommunaux. Elle met en œuvre et/ou coordonne les études et actions inscrites au contrat d'objectif touristique ou tout dispositif similaire ». A été réalisée au titre de cette compétence la création, l'entretien et la gestion de la base nautique de Portbail et celle de Barneville-Carteret.
CC	Etude, construction, gestion et entretien d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs actuels et à venir situés sur le site communautaire à vocation sportive de la planque Saint-Jean ( <i>salle de sport communautaire, plateau sportif et petit bois</i> ).
RM	Création, gestion et entretien des salles de sports et extensions ( <i>complexe sportif de Montebourg</i> ). Construction en pleine propriété de l'école de voile à Quinéville
VDS	Construction, entretien et gestion d'équipements sportifs : En matière d'équipements sportifs, la Communauté est compétente pour : L'entretien et la gestion du gymnase existant et la construction, l'entretien et la gestion de deux salles de sport qui seront situées respectivement à Quettehou et à Saint-Vaast-la-Hougue. ( <i>salle de sports "Le Vaupreux" à Quettehou et complexe sportif "Guillaume Fouace" à St Vaast la Hougue avec le terrain stabilisé à côté utilisé pour la pratique de la pétanque</i> )
SPE	<p><b>En matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, la communauté a compétence sur les équipements suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La salle polyvalente, la plaine de jeux et les courts de tennis extérieurs du complexe sportif des Follières.</li> <li>- Tout nouvel équipement sportif destiné principalement à l'usage des établissements scolaires situés sur le territoire communautaire. (<i>plateaux sportifs de Gonnevillle, Le Theil et Vicq sur Mer</i>)</li> <li>- Le terrain de football intercommunal au lieu dit « La Boularderie »</li> </ul>

DD : Douve et Divette – LP : Les Pieux – CDI : Côte des Isles – VO : Vallée de l'Ouve – CC : Cœur Cotentin – RM : Région de Montebourg – VDS : Val de Saire – SPE : Saint pierre Eglise – LS : La Saire.



- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 16/07/2018  
et publication ou notification  
du : 06/07/2018



LE PRESIDENT,



Jean-Louis VALENTIN

# LA CITE DE LA MER

Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 16/07/2018  
et publication ou notification  
du : 06/07/2018

## 1. La genèse du projet

En 1995, la Communauté urbaine de Cherbourg s'est vue transférée la compétence « création et gestion d'un musée naval dans les bâtiments de la gare maritime. En 1997, elle a décidé de lancer un projet d'équipement culturel et touristique appelé « La Cité de la Mer ». En 2002, l'équipement ouvrait ses portes. Aujourd'hui, il a accueilli environ 3.700.000 visiteurs, au-delà des prévisions les plus optimistes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Cherbourg-en-Cotentin a repris les obligations de la Communauté urbaine.

## 2. Un équipement accueilli dans un site remarquable

La ville est titulaire du contrat d'occupation temporaire avec Ports Normands Associés (PNA) pour l'ensemble du site : Cherbourg-en-Cotentin n'est pas propriétaire des bâtiments de la gare transatlantique, ni du foncier sur lequel s'étend l'équipement. Par ailleurs, l'Etat met à disposition le sous-marin « Le Redoutable » à la ville.

La Cité de la Mer se déploie sur quelque 19 640 m<sup>2</sup> qui se décompose comme suit :

- La Grande halle (le hall des trains) de 10 800 m<sup>2</sup> composés :
  - o Au nord, de l'accueil de la Cité de la Mer, la boutique, le restaurant, la médiathèque ;
  - o Au sud, un vaste espace destiné à l'organisation de manifestations, salons professionnels, expositions, congrès et animations diverses ;
- Le pavillon des expositions permanentes de 4 220 m<sup>2</sup>, situé au Nord de la gare maritime, qui comprend :
  - o Le pôle sous-marin avec la mise en scène du sous-marin nucléaire « Le Redoutable » ;
  - o Un pôle océanographique doté d'aquariums, dont l'aquarium abyssal ;
- La Gare Maritime Transatlantique de 4 620 m<sup>2</sup> qui abrite l'attraction « On a marché sous la mer ». Cet espace comporte :
  - o Le terminal croisière ;
  - o La salle sous-douane ;
  - o Le centre des congrès ;
  - o La salle des bagages ;
  - o L'espace Titanic.

La collectivité assume les obligations du propriétaire et mobilise les partenariats les plus larges (Europe, Etat, Région, Département) pour réaliser les travaux d'investissement. Le délégataire prend à son compte le petit entretien et la sécurité du site.

En sus des investissements majeurs, Cherbourg-en-Cotentin consacre une enveloppe annuelle de 150 k€ au gros entretien et rénovation. Une commission mixte entre le délégataire de l'équipement et l'autorité délégante se réunit annuellement pour préciser le programme des travaux à prioriser.

### **3. Les objectifs assignés à la Cité de la Mer**

La Cité de la Mer est le deuxième site payant le plus visité du département après le Mont-Saint-Michel. Elle reçoit entre 200.000 et 220.000 visiteurs annuellement. Elle a permis de relever plusieurs défis :

- Sauver l'exceptionnel patrimoine Art-Déco de la gare transatlantique inaugurée en 1933 et dont l'avenir était très incertain ;
- Affirmer une ambition Maritime avec l'accueil du sous-marin nucléaire « Le Redoutable » et la participation de la Cité de la Mer aux réseaux nationaux et internationaux de l'océanographie et de la plongée profonde ;
- Développer des objectifs pédagogiques et scientifiques : proposer des expositions stimulantes et innovantes adaptées à tous les publics, développer des liens avec des partenaires scientifiques, animer un centre de ressources et favoriser l'accueil des groupes scolaires ;
- Faire reconnaître la Cité de la Mer comme le site de ralliement de la Communauté internationale des océanographes ;
- Contribuer au dynamisme local et à la politique de promotion et d'attractivité de Cherbourg-en-Cotentin et du Cotentin. Au-delà, l'équipement a pris toute sa place dans le paysage normand.

**La Mer à travers l'aventure de l'Homme sous le mer constitue le code génétique de la Cité de la Mer depuis l'origine.** Néanmoins, sans renier ses fondamentaux, l'équipement a assuré le renouvellement de son offre à travers des expositions temporaires ou d'ouverture de nouveaux espaces, comme ce fut le cas de l'espace « Titanic », en 2012, qui a permis de restituer la place de Cherbourg dans les migrations transatlantiques.

### **4. Un site qui a trouvé sa place**

**Une notoriété reconnue :** une enquête réalisée en 2017 place la Cité de la Mer au 3<sup>ème</sup> rang de sites normands en termes de notoriété, derrière le Mont-Saint-Michel et le Mémorial pour le Paix de Caen. La création du Centre des Congrès a renforcé cette reconnaissance et l'équipement a rejoint le cluster normand du tourisme d'affaire.

**Un site atypique :** ce n'est ni un musée, ni un centre de culture scientifique et technique classique, ni un aquarium, ni un parc d'attraction. Son parti pris original est de lier l'accès de toutes et tous à la connaissance en privilégiant une approche ludique et éducative à travers la recherche de l'émotion et de l'expérience sensible.

**Une programmation culturelle** : de 2007 à 2017, la Cité de la Mer a proposé une offre étoffée et renouvelée à travers la proposition de nouveaux contenus (expositions permanentes ou temporaires) ou de création d'événements autour de l'aventure de l'Homme sous la mer, les enjeux globaux des Océans, l'histoire transatlantique, le Titanic en particulier.

**Une médiathèque fonctionnant comme un centre de ressources et mettant à disposition un fonds documentaire** : elle reçoit annuellement 6 000 à 7 000 visiteurs et compte environ 390 adhérents pour des prêts. Avec la caution scientifique d'expert, la médiathèque la mise en ligne de contenus sur les thèmes du parcours de visite. Ce site ([mediathequedelamer.com](http://mediathequedelamer.com)) reçoit la visite d'environ 40 000 internautes par an.

**L'action pédagogique et à destination des scolaires** : en 2017, un peu plus de 16 000 jeunes ou scolaires ont visité la Cité de la Mer. 41 % d'entre eux viennent de la Manche, 68 % de Normandie. Deux professeurs relais sont détachés à raison de 2 heures par semaine par l'Éducation nationale pour concevoir, en particulier, des produits pédagogiques. Deux lieux de médiation sont dédiés pour accueillir des séquences pédagogiques, dont une salle de travaux pratiques. Enfin, la Cité de la Mer a intégré la démarche scolaire du Club Sites et Monuments et a signé une convention avec Canopé (ex-CRDP).

**Une inscription dans les réseaux nationaux et internationaux** : La Cité de la Mer tisse un réseau de partenariats de contenus avec les grandes institutions nationales (CNRS, CNES, COMEX, DRASSM, Marine Nationale, Naval Group...) ou des instituts océanographiques de diverses nations (IFREMER, le Woods WHole aux États-Unis, l'Institut Shirshov en Russie, la Jamstec au Japon...). Elle a, par ailleurs, noué des liens avec 13 musées de l'émigration dans le monde, dont l'Ellis Island Immigration Museum de New-York et adhère, depuis 2012, l'Association européenne AEMI (Association of European Migrations Institutions)... Elle est, par ailleurs, en partenariat régulier avec les grands aquariums : Océanopolis, Nausicaa, l'aquarium de la Rochelle, de la Porte Dorée à Paris... Enfin, le projet 2019 a permis de regrouper de nombreux acteurs de la mer : architectes, chercheurs, plongeurs, fondation Tara, scientifiques, artistes, réalisateurs...

**Un équipement ancré dans son territoire** : La Cité de la Mer a l'ambition de contribuer à l'attractivité du Cotentin et de la Normandie dans leur dimension maritime. Le projet 2019 « l'Océan du futur » devrait conforter ce rôle, notamment en favorisant la connaissance et la valorisation des territoires maritimes. Par ailleurs, la Cité de la Mer s'est inscrite dans le réseau des sites touristiques normands qui partagent des billetteries croisées : planétarium Ludiver, Musée maritime de Tatihou, Musée du débarquement d'Utah Beach, Mont-Saint-Michel, Mémorial de Caen... De même, des partenariats se sont développés avec les offices de tourisme de la Manche et la côte Nord du Calvados.



## 5. 2019, la fin d'un cycle de rénovation et de modernisation pour conforter le projet

Le tableau suivant donne un bilan des investissements réalisés depuis le lancement du projet en 2016 :

Phase	Période	Opérations conduites	Montants (M€)		
			Cherbourg	Autres	Total
1	1996-2000	Construction de la darse du Redoutable	6,2	21,3	27,5
		Aménagement de la halle des trains			
		Aménagement du bâtiment musée et aquarium			
		Muséographie et scénographie des espaces			
2	2000-2008	Création du centre de documentation et du centre de diffusion de la culture scientifique et technique	2,5	8,3	10,8
		Création de l'attraction "On a marché sous la mer"			
		Aménagement du centre de congrès			
		Scénographie de la darse			
3	2008-2014	Réhabilitation de la gare maritime	1,8	2,9	4,7
		Création de l'espace Titanic			
		Création de la grande galerie des hommes et des engins			
4(*)	2014-	Réhabilitation du patrimoine	2,1	4,3	6,4
		Rénovation du pavillon des expositions permanentes			
Total			12,7	36,8	49,5

(\*) en cours. (D'après le rapport d'observation définitif de la CRC en 2017)

2018, marquera la fin d'un important programme d'investissement sur la Grande Halle qui a débuté avec la création des verrières sur la toiture (2014), la reconstitution des claustras sur la façade Sud (2015) et la restauration des façades Est et Ouest (2018). L'ensemble des bâches issues de la première rénovation auront donc disparu en 2018.

Poursuivant cette logique de développement et de renouvellement, la Communauté urbaine de Cherbourg d'abord, Cherbourg-en-Cotentin ensuite ont souhaité porter un projet de modernisation d'ampleur du Pavillon des Expositions Permanentes (PEP). Soutenu par l'Etat (inscrit au Contrat de Projet Inter-régional Etat Régions (CPIER), vallée de Seine), l'Europe (FEDER), la Région Normandie et le Département de la Manche, le nouvel espace devrait ouvrir au public le 1<sup>er</sup> avril 2019. La ville de Cherbourg-en-Cotentin en assure la maîtrise d'ouvrage.

Ce projet a été conçu en associant des experts, des personnalités nationales et internationales, des Ingénieurs, des architectes, des cinéastes, des chercheurs ou encore des explorateurs. Le nouveau Pavillons de Expositions proposera « voyages vers les abysses à la recherche de l'origine de la vie ». Le parti pris est celui de favoriser l'émotion, le ressentis et l'expérimentation adaptés à toutes les générations.

2019, c'est un regard nouveau porté sur l'océan, sources de richesses et espace fragile. C'est aussi un parcours qui donne une place aux acteurs normands de la mer qu'ils soient conchyliculteurs, pêcheurs, aquaculteurs, concepteurs ou constructeurs d'EMR, chercheurs ou producteurs dans les biotechnologies... et contribue à valoriser la Normandie maritime et ses 750 km de côtes littorales. C'est enfin l'occasion d'ancrer définitivement la Cité de la Mer en tant que pôle de référence européen pour tout ce qui touche à la Mer.

## 6. Une gestion déléguée dans le cadre d'une délégation de service public

La gestion du site est assurée dans le cadre de d'une délégation de service public. Depuis l'ouverture, la Société d'Economie Mixte « La Cité de la Mer » a été reconduite suite aux deux procédures de mise en concurrence. Le contrat actuel a été signé pour dix années en 2007. Il a été prolongé d'une année. Le renouvellement de la délégation de service public est en cours et devrait être conclu pour la fin juin 2018.

Le délégataire actuel, la SEM « Cité de la Mer », regroupe un actionariat privé et public comptant Cherbourg-en-Cotentin (actionnaire majoritaire), la CCI, la Commune de la Hague, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole de Normandie et des actionnaires individuels.

Les missions principales confiées au délégataire sont définies dans le traité de délégation comme suit :

- L'exploitation et le bon fonctionnement de l'ensemble du site, de ses équipements et de ses espaces muséographiques ;
- L'exploitation du centre des congrès et de la Grande Halle ;
- Les missions pédagogiques comprenant la médiathèque, le centre de ressources et l'accueil du public scolaire.

En contrepartie des missions de service public exercées par le délégataire, ce dernier perçoit une contrepartie de service public dont le montant est inscrit au contrat de DSP. Le délégataire se rétribue sur la billetterie et les produits des autres centres de profit (restauration, boutique, espace congrès...).

	2014	2015	2016	2017
<b>Entrées</b>	202 801	223 117	207 826	220.755
<b>Prix moyen annuel billetterie</b>	11,74 €	11,66 €	11,66 €	11,66 €
<b>Chiffre d'affaires</b>				
- Billetterie/boutique	2 979 k€	3 264 k€	3 024 k€	3.222k€
-Autres (événementiel et autres)	799 k€	801 k€	917 k€	696 k€
<b>Charges</b>	4 696 k€	4 888 k€	4 840 k€	4 767 k€
<b>Contrepartie de service public</b>	1 093 k€	1 093 k€	1 093 k€	1.093 k€
<b>Résultats d'exploitation</b>	264k€	418 k€	263 k€	329 k€
<b>Résultats nets</b>	233 k€	317 k€	226 k€	263 k€

En comparaison avec d'autres sites de même nature et de même envergure, la Cité de la Mer présente les meilleurs ratios en termes de volume d'investissements ramené au nombre de visiteurs et de coût d'exploitation par visiteur.

# GOLF DE CHERBOURG

## 1. Origine et situation actuelle :

Le Golf de Cherbourg-Octeville est situé sur le domaine des Roches sur la commune déléguée de La Glacerie.

Suite à la mise en vente par la SA Sport et Import de Cherbourg, celui-ci a été acquis par la Ville de Cherbourg-Octeville en 2002 (délibération 23-2002 du 21/03/2002).

Le domaine des Roches est composé de :

- un ensemble de terrains partiellement boisés de 63 ha, 49 a et 52 ca sur lequel est inscrit le parcours de golf (9 trous Par 36),
- un practice d'entraînement de 16 postes dont 6 couverts,
- un bâtiment de 205 m<sup>2</sup> au sol, sur trois étages composé de :
  - secrétariat du Club,
  - vestiaires et sanitaires
  - club-house
  - logement de fonction
- Des bâtiments annexes de 375 m<sup>2</sup> au sol qui abritent le matériel d'entretien

## 2. Modalités de gestion :

Le Golf est géré par l'Association Sportive du Golf de Cherbourg-en-Cotentin (ASGCC) dans le cadre d'une convention d'objectifs conclue avec la commune de Cherbourg Octeville pour une durée d'un an (dernière convention 10/02/2017).

Cette convention prévoit la mise à disposition gratuite des locaux et équipements du golf au profit de l'ASGCC.

Au terme de cette convention, la Commune prend en charge les travaux d'entretien du propriétaire sur les bâtiments et les voiries, et l'ASGCC prend en charge l'entretien du locataire pour les bâtiments et les espaces verts du domaine et le parcours de golf.

Pour information, au titre de l'entretien des bâtiments et voirie, la ville est intervenue sur les travaux suivants :

2013	2014	2016	2018
23 900 €	25 100 €	20 600 €	45 000 €
Conformité électrique	Raccordement EU, électricité, menuiseries	Plomberie, curage, enterrement de réseau	Toiture (2 <sup>ème</sup> tranche)

Parallèlement, la ville intervient de manière ponctuelle sur des dépannages de type électricité, défibrillateur, dépôt de matériels, toiture, plomberie, etc... En 2017, cela a représenté 45h d'interventions, 38h en 2016.

Par ailleurs, et en raison du matériel spécifique nécessaire, la ville intervient au Printemps et à l'Automne sur les terrains dans le cadre de travaux de réfection type "vertidrain" et engazonnage. Ceci représente environ 6 demi-journées d'intervention pour un agent. Le matériel utilisé est celui de la Direction des Sports. Les fournitures sont prises en charge par le Golf. Le travail s'effectue en partenariat avec le jardinier du Golf.

Parallèlement, en termes d'accompagnement financier dans le cadre de la convention d'objectif, une subvention de 2500 € est attribuée à l'association.

## 3. Fonctionnement de l'équipement à la charge du club

Le Golf est ouvert tous les jours, toute l'année, à l'exception du jour de Noël et du jour de l'an de 9 heures à 19 heures.

Le personnel actuel du golf (salarié de l'ASGCC en contrat à durée indéterminée) est composé de deux personnes :

- Un directeur
- Un jardinier en charge de l'entretien des espaces verts du domaine et du parcours de golf.

Le Directeur du Golf dispose d'un contrat de professeur indépendant conclu avec l'ASGCC en 1997 pour une durée indéterminée. A ce titre, il est autorisé à exercer son activité libérale d'enseignement sportif dans les installations du Golf.

L'accueil du golf, la gestion du Club House et l'entretien des locaux ont été confiés à un gérant mandataire dans le cadre d'un contrat de gérance conclu par l'ASGCC pour une durée d'un an.

Ce gérant mandataire a pour missions :

- L'accueil du golf
- L'exploitation de la buvette du golf qui est réservée aux membres du golf, aux licenciés de la Fédération Française de Golf ou assimilés et à leurs invités et gérance de la licence IV appartenant à l'ASGCC,
- La gestion du practice et des accès du parcours,
- La gestion du Pro-shop,
- La délivrance aux membres et aux usagers du golf d'accessoires en location,
- L'entretien courant des locaux et des abords immédiats du bâtiment (hors installations golfiques).

#### L'association ASGCC en quelques chiffres

Nombre total de licenciés = 323 (dossier demande de subvention 2018)

- Hommes = 261
- Femmes = 62

	Licenciés compétiteurs				Total 1	Licenciés loisirs				Total 2	Licenciés dirigeants	TOTAL 3
	- 6 ans	6/12 ans	12/18 ans	+ 18 ans		- 6 ans	6/12 ans	12/18 ans	+ 18 ans			
Cherbourg en Cotentin		9	8	132	149		4	4	64	72	6	227
Hors Cherbourg en Cotentin		1	2	60	63		3	3	21	27	6	96
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>192</b>	<b>212</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>85</b>	<b>99</b>	<b>12</b>	<b>323</b>

#### Compte de résultat

	Compte de résultat 2016	Compte de résultat 2015
Produits	211 987 €	220 465 €
Charges	203 689 €	208 468 €
<b>Résultat Exploitation</b>	<b>8 298 €</b>	<b>11 997 €</b>
Amortissements	22 323 €	20 955 €
<b>Résultat global</b>	<b>- 14 025 €</b>	<b>- 8 958 €</b>

#### 4. Projets en cours

Le projet d'extension du golf à 18 trous, sur le domaine des Roches à La Glacière, a été retenu en raison de l'intérêt d'un tel projet pour le développement touristique, au titre du programme d'accompagnement de la construction de l'EPR de Flamanville, labellisé Grand Chantier. Le programme a été rendu public par le Préfet de la Manche le 30 mars 2009.

Un concours de 500 000 € en financements spécifiques était réservé pour ce projet.

Dans ce cadre et afin de poursuivre la réflexion, la Ville a acquis les terrains permettant de réaliser l'extension. Parallèlement, elle a diligenté une étude technico-sportive puis une étude juridique et économique.

##### 4.1. Objectifs du projet d'extension :

Le projet devait répondre aux objectifs suivants :

1. Attirer une clientèle touristique golfique appréciant les séjours de moyenne durée permettant, sur une zone géographique concentrée, de jouer sur différents parcours de qualité. Ce type de clientèle nécessite toutefois un hébergement et une restauration de qualité.

2. Conserver sur la région les entreprises de la région qui organisent leurs « incentives » et évènements sur Omaha Beach et Granville.
3. Offrir aux usagers du golf actuel et aux clients potentiels de la région un parcours et une structure d'accueil de grande qualité.
4. Permettre le développement de la pratique compétitive par l'organisation de compétitions et l'accompagnement de compétiteurs résidents

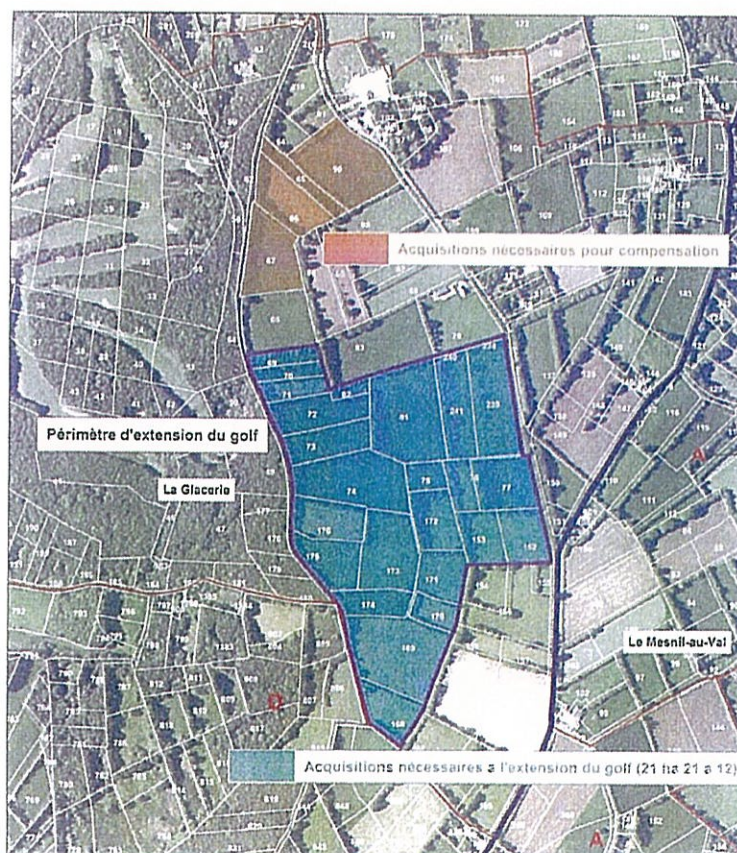
#### 4.2. Préalables fonciers, acquisition, plans :

Lors de la discussion du PLU, approuvé le 19 décembre 2007, a été acté un « emplacement réservé » portant sur 30 hectares pour permettre l'extension du golf de 9 à 18 trous.

Une convention de réserves foncières avec la Safer a été signée en juin 2010 afin de mener des acquisitions foncières à l'amiable à l'intérieur et à l'extérieur d'un périmètre d'extension du golf projeté. La Safer a mené les investigations et les négociations à l'amiable avec les propriétaires fonciers et les exploitants. Une attention particulière à la préservation de l'équilibre des exploitations agricoles impactées a été déployée.

Dans ce cadre, l'emprise projet du golf a évolué progressivement et a tenu compte des accords obtenus à la fois des propriétaires et des exploitants agricoles.

L'acquisition des terrains et le versement d'indemnités d'éviction ont été actés par délibération du 29 mars 2012.



#### **4.3. Etude technico sportive**

Deux études ont été menées en parallèle par les cabinets Gayon et Dongradi. Le souhait de la Ville était de disposer de 2 sensibilités différentes.

Chacun d'entre eux proposait des scénarios dont le cahier des charges était le suivant :

- un périmètre d'extension à 18 trous avec localisation du practice, des 9 trous supplémentaires, du clubhouse et d'un hôtel-restaurant (30 à 50 chambres),
- dans une seconde phase, une évaluation des coûts d'aménagement (VRD, golf 18 trous, practice, clubhouse...).

L'un et l'autre convergeaient vers un coût total de 3,5 M€ TTC.

#### **4.4. Etude juridique et économique**

L'étude a été menée par le cabinet DG Conseil, Monsieur Gandon. Elle concluait que « *[s]i les objectifs sont parfaitement cohérents et répondent bien à une demande réelle, les études de faisabilité économique semblent démontrer qu'il sera très difficile d'équilibrer économiquement l'exploitation du golf, si son exploitant doit prendre intégralement en charge l'investissement à réaliser [...].* »

Trois scénarii étaient retenus pour poursuivre le projet :

- La vente du golf à un opérateur privé qui prendra en charge intégralement tous les travaux et les éventuels déficits liés à l'exploitation du golf.
- La réalisation et le financement des travaux par la Ville et sa gestion par un opérateur privé dans le cadre d'une délégation de service public soumise à concurrence.
- L'abandon du projet d'extension à 18 trous au profit d'une simple rénovation des locaux actuels. Dans un tel cas, le golf pourrait être géré par l'association sportive actuelle dans le cadre d'une simple convention d'occupation.

Considérant les évolutions institutionnelles récentes et l'ancienneté des diverses études et analyses, ces conclusions nécessitent d'être réévaluées dans leurs définitions, chiffrages et orientations. Cependant, elles apportent une première approche sur les scénarios et choix qui avaient été faits à l'époque.



## Planétarium Ludiver



### Le contexte

La commune de La Hague est située à l'extrémité Nord Ouest du Cotentin, dans le département de la Manche. Il s'agit d'un territoire à l'origine rural, doté d'une culture maritime et d'un site industriel important.

La commune de La Hague se compose de 19 communes déléguées et réunit environ 12 000 habitants. Elle dispose aujourd'hui de plusieurs équipements à vocation touristique, culturelle, sportive : Planétarium Ludiver, Manoir du Tourp, Océalis, bases nautiques, stade hippique.

La commune de La Hague s'est donc engagée depuis plusieurs années dans la création et le développement de l'offre touristique, culturelle et pédagogique dans laquelle le Planétarium Ludiver, équipement structurant, s'intègre entièrement au travers de la vulgarisation scientifique.

### Le Planétarium Ludiver, un équipement structurant du territoire

Le Planétarium Ludiver, situé sur les hauteurs du plateau de la Hague au Nord du Cotentin, est l'un des principaux équipements à vocation touristique du territoire de la communes de La Hague.

L'équipement conjugue salle de planétarium (96 places, diamètre 10m, projecteur optomécanique Zeiss ZKP3b) l'un des dix grands planétariums Français, observatoire astronomique (T600, T300, T200, lunettes), espaces muséographiques (700 m<sup>2</sup>), amphithéâtre (100 places), salle pédagogique, espace détente panoramique, boutique, parc paysager avec parcours de cadrans solaires, terrasses, espaces pique-nique et parkings.



La commune de La Hague mène une politique touristique volontariste souhaitant fournir une base complète et diversifiée de l'offre de loisirs auprès du public local et touristique toute l'année. C'est sur son initiative que le Planétarium Ludiver s'inscrit dans la triple perspective :

- d'amélioration des conditions d'accueil répondant aux normes exigées pour la pratique des activités et des exigences touristiques,
- du développement pérenne de l'offre de loisirs
- et la mise en avant du potentiel naturel du territoire.

Ouvert en 2000, le planétarium atteint une fréquentation annuelle de 30 000 visiteurs, pour 2/3 en individuels et centres de loisirs et 1/3 en scolaires. Un succès qui s'explique par un équipement de vulgarisation scientifique et pédagogique, une scénographie attractive, une sensibilisation sur les enjeux planétaires, une muséographie ludique et interactive, et des ateliers pour le jeune public.

Le discours existant de l'espace muséographique du Planétarium Ludiver part du postulat de base que les visiteurs doivent avant tout « passer un bon moment » au sein de l'équipement, en y retrouvant leurs connaissances initiales pour ensuite passer de surprises en surprises en découvertes au travers d'une vulgarisation scientifique interactive.

Le Planétarium Ludiver est labellisé « Qualité Tourisme » national, « Normandie Qualité Tourisme », « Tourisme et Handicap ». Il est membre de l'Association des Planétariums de Langue Française (APLF), membre d'associations astronomiques nationales dont l'Association Française d'Astronomie (AFA) et la Société Astronomique de France (SAF), et labellisé 1<sup>ère</sup> Ecole d'Astronomie de Normandie. Et il est récemment devenu référent régional du projet Vigie-Ciel, programme de science participative porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle dans le cadre des Investissements d'Avenir « 65 millions d'observateurs ».



## Le parcours de visite

Les visiteurs embarquent à bord de la SIEC (Station Internationale d'Exploration Céleste) au Planétarium Ludiver. Celle-ci rappelle le principe de la Station Spatiale Internationale, avec une vocation commune à celle du Planétarium Ludiver : réaliser des expériences scientifiques (manipes

interactives), disposer d'un observatoire terrestre et astronomique ou encore préparer les futurs vols habités d'exploration.

Ils y découvrent les « galeries techniques » de la SIEC qui s'organisent autour du planétarium. Ce dernier est le cœur de la SIEC, c'est son centre névralgique, une coupole ouverte sur l'espace, une unité centrale... Ces galeries s'organisent en deux grands temps de visite : l'espace COSMOS et l'espace SOLAR, complétés de la SIEC LAB (expériences) et du module SPACE NETWORK (mini amphithéâtre actualités astronomie et espace), ainsi que du module STELLA (le space camp pour les tout petits).

## L'univers graphique

Le parti pris est celui de la création de paysages célestes à partir de trames et d'éléments graphiques inspirés de l'Univers (poussières d'étoiles, nébuleuses, astéroïdes, objets glacés, comètes, poussières interplanétaires ...) qui invitent à l'imaginaire et à la rêverie. Le visiteur sera immergé grâce à un code graphique qui émane des visualisations de données et du code informatique que l'on retrouve dans les métiers d'observation (astronomie, météorologie, ...).

### Dates importantes

- **Octobre 1996** : Le Conseil du District de la Hague accepte de mener le projet et décide l'implantation du centre sur les communes de Flottemanville-Hague/Tonneville. L'observatoire-planétarium sera un espace scientifique, éducatif et ludique.
- **Juin 1997** : le Conseil du District accepte l'ensemble des projets structurants touristiques (Observatoire-planétarium, Ferme du Tourp, Océalis).
- **Juillet 1998** : Début des travaux.
- **Juin 1999** : Pose de la première pierre.
- **Mai 2000** : Ouverture au public
  
- **Février 2007** : « relooking en interne » d'une partie de la muséographie

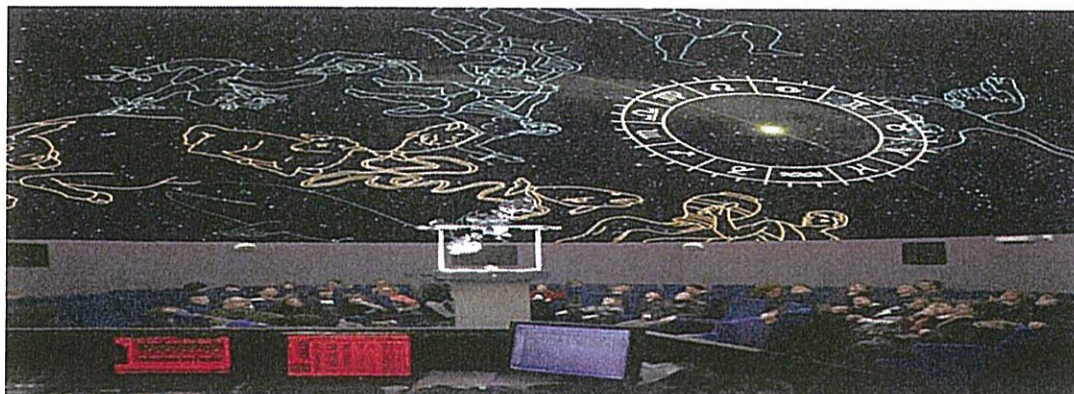
Le nom « LUDIVER » est une contraction de « Ludique » et « Univers », reflet de ses missions. Le terme Planétarium a été ajouté en 2007 pour obtenir « Planétarium Ludiver », plus identifiable par le public

- **1er semestre 2017** : rénovation intégrale de la muséographie. Concours suite à pré-étude, lauréat Agence Présence – La Madeleine, montant des travaux 850 000€ HT, investissement 1 567 600€ TTC, financé à 59% par la commune de La Hague, 23% par le Conseil Régional au titre du Contrat Cadre d'Action Territoriale 2014-2020, 12% par le Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire de 2<sup>ème</sup> génération, et 6% par le Programme LEADER 2014-2020 au titre des fonds FEADER.



## Constitution

**PLANETARIUM** : Spectacle interactif, 96 places, voûte de projection de 10 mètres de diamètre, projecteur Zeïss opto-mécanique. Se situe parmi les 10 plus grands planétariums nationaux. Affilié à l'Association des Planétarium de Langue Française.



**ESPACE MUSEOGRAPHIQUE** : 500m<sup>2</sup> d'expositions permanente et temporaires de vulgarisation scientifique. Affilié au réseau national **Universcience** et au réseau des **CCSTI** (Centres de Culture Scientifique Technique et Industrielle) via **Relais d'Sciences** en Basse- Normandie.



**AMPHITHEATRE** 100 places, **SALLE PEDAGOGIQUE** et **ANNEXE**

**OBSERVATOIRE** dans le parc paysager, avec télescopes de 600mm (de classe professionnelle), 300mm, 200mm, lunette 120mm et coronographe solaire. Affilié à l'Association Française d'Astronomie et au réseau national « Stations de Nuit ».





« SPACE CAMP » : Espace jeunes enfants (réponse à toute la famille)

ESPACE DETENTE PANORAMIQUE, DOCUMENTATION, BOUTIQUE

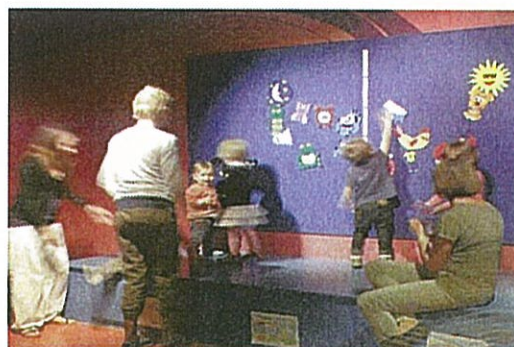
PARC PAYSAGER avec parcours des cadrans solaires et espace pique-nique



#### Activités tous publics :

SEANCES DE PLANETARIUM tous les jours (sauf samedis hors vacances scolaires toutes zones)

VISITES DES EXPOSITIONS en libre ou guidés pour les groupes



EVENEMENTIELS FAMILLE à chaque vacances scolaires





« LES CURIEUX DE L'ESPACE » : Ateliers vacances dès 3 ans

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES de la maternelle au lycée



ANIMATIONS SCIENTIFIQUES ET LUDIQUES pour les centres de loisirs

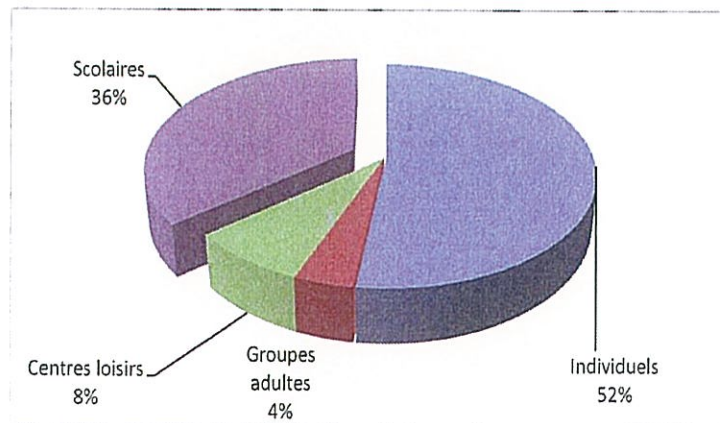
EVENEMENTIELS : NUIT DES ETOILES, FESTIVAL DES FUSEES HYDROPNEUMATIQUES, JOUR DE LA NUIT, FETE DE LA SCIENCE, ...



LOCATIONS DE SALLES

### Fréquentations

30 000 visiteurs annuels, en progression





## Rapport d'activité 2017 Planétarium LUDIVER

I) **Mode de gestion** : Régie directe / Commune de LA HAGUE

II) **Missions** : Développer la notoriété de l'équipement et le rayonnement du territoire

III) **Moyens** :

- 1 directeur, attaché
- 1 adjoint de direction, rédacteur
- 1 mi-temps secrétariat, adj adm (remplacement été 3 semaines mi-temps par saisonnier)
- 1 agent accueil-boutique, adj adm + 1 agent accueil-boutique, adj adm à 60% + 1 saisonnier printemps 3 mois + 2 saisonniers été tps partiel. Pour l'ensemble des agents, 85% accueil et 15 % boutique.
- 4 animateurs scientifiques – planétaristes : 4 adj d'anim
- 1 saisonnier animation printemps-été 5,5 mois.
- 1 agent d'entretien polyvalent, adj tech (remplacement été 3 semaines par saisonnier)
- 2 agents à 75% pôle ménage

IV) **Résultats** :

Nombre de visiteurs	2015	2016	2017 (*)
Fréquentation de référence (1)	29 120	23 752	15 168
Événementiels gratuits	3 000	2 600	1 800
<b>Fréquentation TOTALE</b>	<b>32 120</b>	<b>26 352 (2)</b>	<b>16 968</b>

(\*) 2017 Fermeture 6 mois (janvier à juin) pour travaux de rénovation muséographique

. (1) Hors Nuits des Etoiles, expositions en accès libre à l'Espace Détente, et accès libre au parc paysager.

. (2) Impactés par l'annonce de la fermeture pour travaux en septembre, reportée en janvier

### Compte administratif par gestionnaire (G60)

Chiffres basés sur les dépenses mandatées (extrait Nemausic au 27/03/2018)

Utilisateur G60	Dépenses fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes fonctionnement
2015	73 328	22 932	120 485
2016	52 130	25 480	101 752
<b>2017 (*)</b>	<b>62 215</b>	<b>4 363</b>	<b>82 551</b>

(\*) 2017 Fermeture 6 mois (janvier à juin) pour travaux de rénovation muséographique

### Compte administratif tous gestionnaires (U32201)

Chiffres basés sur les dépenses mandatées (extrait Nemausic au 27/03/2018)

Utilisateur U32201	Dépenses fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes fonctionnement
2015	642 606	28 990	137 198
2016	546 023	58 332	130 888
<b>2017 (*) (**)</b>	<b>1 096 750</b>	<b>23 768</b>	<b>83 080</b>

(\*\*) cumulé par fonction : 322 « musées » (Ludiver +Le Tourp). Impossible d'extraire Ludiver seul en 2017

(\*) 2017 Fermeture 6 mois (janvier à juin) pour travaux de rénovation muséographique

## Extrait des principales activités et animations au Planétarium Ludiver en 2017

Janvier : à juin : fermeture pour travaux de rénovation muséographique.

28 Juillet : « Nuit des Etoiles » / 23-24 août : « 7<sup>ème</sup> Festival des fusées hydropneumatiques » ; stage d'astronomie « Petite Ourse » pour les 8-13 ans / Septembre : participation au 2<sup>ème</sup> Festival Place Ô Mômes / Octobre : Participation au national « Le jour de la Nuit » ; Participation au national « La Fête de la Science » ; Événementiel familles « Plongée vers Saturne » ; stages d'astronomie 9-13 ans « Petite Ourse » (nouveau) / Novembre : stages d'astronomie adultes « 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étoile » ; stage d'astronomie « Petite Ourse » pour les 8-13 ans / Décembre : Événementiel familles « Spécial fêtes de fin d'année » et spectacle jeune public « Ô l'extra-terrestre » et la venue du Père Noël.

Et une cinquantaine d'animations grand public : planétariums à thème, ateliers vacances « Les curieux de l'espace », ateliers pratiques, soirées d'observation aux instruments de l'observatoire, observation du Soleil à Goury en juillet-août, soirées balade thématiques dans le parc paysager (nouveau), etc...

Plus de 50 émissions France Bleu Cotentin : 3 directs, 52 chroniques « La tête dans les étoiles » diffusées les lundis. Et de nombreux reportages et articles en presse écrite et audiovisuelle, ...

### V) Objectifs :

Développer la fréquentation (en tenant compte des variations des autres sites et lieux de visite du même type dans la Manche), la qualité de l'accueil et la qualité des prestations.

## Rapport d'activité 2017 Boutique du PLANETARIUM LUDIVER

I) **Missions** : Apporter au visiteur le service complémentaire habituel dans les lieux de visite

### II) Moyens :

Pour l'ensemble des agents, 15 % boutique et 85% accueil : 1 agent accueil-boutique, adj adm + 1 agent accueil-boutique, adj adm à 60% + 1 saisonnier printemps tps partiel + 2 saisonniers été tps partiel.

### III) Résultats : Compte d'exploitation

Chiffres basés sur les dépenses mandatées (extrait Nemausic au 27/03/2018)

Boutique Ludiver	Dépenses (€)	Recettes (€)
2015	14 765	21 775
2016	15 871	16 037
2017 (*)	7 862	10 950

(\*) 2017, Fermeture 6 mois (janvier à juin) pour travaux de rénovation muséographique

### IV) Objectifs :

Au minimum équilibrer les budgets recettes et dépenses



**COMMUNE DE LA HAGUE**  
**Commune déléguée de Beaumont-Hague**  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE

**FICHE SIGNALÉTIQUE**  
**CENTRE AQUATIQUE OCEALIS**

**1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- **Commune déléguée d'implantation** : Beaumont-Hague
- **Type et Catégorie d'ERP** : XL 3<sup>ème</sup> catégorie
- **Date de construction** : 1998
- **Propriétaire** : Commune de la Hague
- **Mode de gestion** : régie directe
- **Exploitant** : Commune de la Hague

**2. EQUIPEMENTS**

- **1 Hall bassin (500m<sup>2</sup> de plan d'eau) :**
  - 1 Bassin sportif 5 lignes d'eau (25m X 12,5m)
  - 1 Bassin ludique (160m<sup>2</sup>)
  - 1 pataugeoire
  - 2 toboggans aquatiques (25m et 50m)
  - 1 bassin de réception toboggans (50m<sup>2</sup>)
- **1 Espace détente (200m<sup>2</sup>) :**
  - 2 jacuzzis
  - 3 saunas
  - 1 hammam
  - 4 bancs chauffants

- 1 Salle de réunion (120m2)

### 3. DONNEES D'EXPLOITATION

	Nombre de jours d'ouverture	Fréquentation annuelle scolaires et groupes	Fréquentation annuelle public	TOTAL
2011	326	20 553	72 647	93 200
2012	322	21 987	73 664	95 651
2013	323	21 485	66 697	88 182
2014	329	22 429	72 504	94 933
2015	313	12 138	44 215	56 353
2016	338	18 359	60 128	78 487
Moyenne	325	19 492	64 976	84 468

### 4. DONNEES FINANCIERES

- **Budget de fonctionnement 2016 :**
  - Dépenses : 1 381 119 €
  - Recettes : 227 330 €

### 5. MOYENS HUMAINS

- 23 agents / 20 ETP (Equivalent Temps Plein) dont :
  - 1 Responsable bassin
  - 1 responsable technique/accueil/entretien
  - 1 responsable adjoint accueil/entretien
  - 8 éducateurs sportifs des activités de la natation
  - 10 agents d'accueil / entretien
  - 2 techniciens

### 6. TRAVAUX DE MAINTIEN EN CONDITIONS / REHABILITATIONS / RENOVATIONS / DOMMAGE OUVRAGE

- **En 2002 :** remplacement total des suspentes de faux-plafond inox par des suspentes en acier galvanisé (contrôles visuels et tests matériaux à mettre en place) ;
- **En 2004 :** réfection totale de la toiture suite à une tempête (reprise du foamglass sur bac acier + couverture bitumineuse/renforcement des bandes de rives) ;
- **En 2008 :** Travaux de rénovation totale de l'espace détente (réorganisation totale de l'espace avec prise en charge des locaux non utilisés) ;
- **En 2016 :** Reprise totale de l'étanchéité du grand bassin suite à sinistre intervenu début 2015 ;

- **Prévision 2020 :** Remplacement de la centrale de traitement d'air du hall bassin, remplacement du système de sécurité incendie (SSI), aménagement d'une nouvelle banque d'accueil.



**COMMUNE DE LA HAGUE**  
**Commune déléguée de Gréville-Hague**  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE

**FICHE SIGNALÉTIQUE**  
**STADE HIPPIQUE**

**1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- **Commune déléguée d'implantation** : Gréville-Hague
- **Type et Catégorie d'ERP** : PA – 5<sup>ème</sup> catégorie
- **Date de construction** : 2011
- **Propriétaire** : Commune de la Hague
- **Mode de gestion** : Gestion conventionnée
- **Exploitant** : SHR (Société Hippique Rurale de Beaumont Hague) - Convention 2015-2019

**2. EQUIPEMENTS**

Le stade hippique s'étend sur une surface de 12 hectares et comprend :

- **Un bâtiment d'accueil (157m<sup>2</sup>)**
  - Accueil
  - Bureau
  - Infirmerie
  - Sanitaires et douches
- **Un bâtiment agricole (250m<sup>2</sup>)**
- **Un hangar de stockage (170m<sup>2</sup>)**
- **Deux cabines de jury (25m<sup>2</sup> chacune)**
- **80 Boxes à chevaux**
- **Une carrière en herbe (7000m<sup>2</sup>)**
- **Une carrière de concours en sable (6000m<sup>2</sup>)**



- Une carrière de détente en sable (5914m<sup>2</sup>)
- Un aire d'accueil des vans et camions 1800m<sup>2</sup>
- Une aire d'accueil des véhicules visiteurs (4200m<sup>2</sup>)

### 3. ACTIVITES

Activités équestres (pratique éducative, entraînement et compétition, organisation de concours hippiques).

### 4. DONNEES FINANCIERES

- Subvention de fonctionnement pour l'activité de l'association : 10 000 € / an
- Subvention de compensation des consommations électriques et l'entretien des vitres : 2 200 € / an

### 5. MOYENS HUMAINS

- Aucun salarié

**Récapitulatif des équipements communaux transférables à la communauté d'agglomération**  
Réunion d'ela commission du 11 juin 2018

Equipement	Mode Gestion	Budget	Equilibre financier	Personnel	Projet Investissement	Entrées ou adhérents
Centre Aquatique OCEALIS	Régie directe	Depenses de fonctionnement 1 381 119 € et recettes fonctionnement : 227 330 €	Déficit d'exploitation : -1 153 789 €	23 agents dont 20 ETP	Travaux 2016 étanchéité grand bassin. Prévu 2020 : remplacement centrale traitement air, du système SSI et aménagement de la banque d'accueil	Moyenne 6 ans = 84 468 visiteurs dont 19 492 scolaires et groupes
Golf CeC	Association sportive du Golf de CeC. Convention annuelle	Entretien propriétaire bâtiments et voirie environ 30K€/an. Entretiens locaux 40h/an + subvention 2500 €	Association déficit 14025 € en 2016. Subvention 2500 €	2	Projet extension 18 trous. Terrain appartenant à la ville. Estimation 3500 K€	323 licenciés
Stade Hippique	Société Hippique Rurale de Beaumont-Hague convention 2015-2019		12 200 €/an	0		
Hippodrome de La Glacerie	Association Sté des Courses de Chevaux. Bail emphytéotique 36ans 06/2025		0 € (taxe sur les jeux perçue par la CA = 30 K€)	0 personnel du public		10000 visiteurs pour 11 rencontres hippiques/an
Cité de la Mer	DSP avec SEM "La Cité de la Mer".	Charges de 4,8 K€ Recettes (billets et expos) : 4 K€ Subv équilibre 1,1 K€ Résultat exploitation 0,3 K€	Prévu dans la DSP 1 093 K€/an		Programme en cours fin prévue en 2019 avec travaux grande Halle et pavillon des expo permanentes. Invest global 50K€	de 200 à 220 000 visiteurs / an dont 16 000 scolaires et jeunes en 2017
Planétarium Ludiver (sans année 2017)	Régie directe	CA tous gestionnaires 2015/2016 = 594 K€ dep fonct. 48,6 K€ en invest et rtes Fonct 134 K€.	Déficit exploitation moyenne 2015/2016 = 460 K€	12,5 ETP	Rénovation intégrale de la Muséographie en 2017 pour 850 K€ HT	30 000 visiteurs / an dont 10 000 scolaires